

Le 24 janvier 2022

Plus de 600 enfants déficients visuels laissés pour compte

L'école inclusive reste la priorité absolue, réaffirme le président de la République Emmanuel Macron lors de la conférence nationale du handicap qui s'est tenue le 11 février 2020. De fait, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire augmente chaque année. Mais l'inscription seule ne suffit pas pour un élève aux besoins spécifiques : un accompagnement par des professionnels spécialisés est essentiel. Pourtant, selon le département où il vit, un enfant déficient visuel ne bénéficiera pas des mêmes services que son voisin et pourra être tout bonnement laissé sur le bord du chemin de l'inclusion et de l'autonomie ! C'est ce que dévoile une enquête de l'ANPEA.

Les enfants non-voyants ou malvoyants suivent pour la plupart une scolarité dans leur établissement de proximité. L'accompagnement de ces élèves mobilise des compétences très spécifiques qu'il est nécessaire de déployer au plus tôt, afin qu'ils soient des adultes autonomes. Des professionnels spécialisés interviennent donc dans le cadre de services médico-sociaux déployés théoriquement dans chaque département et pour certains par l'Éducation Nationale.

Une étude réalisée par l'ANPEA en 2021 auprès de l'ensemble de ces services d'accompagnement spécialisés dans la déficience visuelle met en exergue :

- **De très grandes inégalités territoriales.** Il est par exemple malvenu de naître déficient visuel dans le département du Gard où aucun service ne pourra l'accompagner : il n'y en a pas !
- **Des métiers rares et en tension.** Il n'y a par exemple aucun instructeur de locomotion dans le département de la Haute Vienne : un enfant non-voyant doit-il pour autant apprendre à se déplacer... à tâtons ?
- **Un désengagement des inspections académiques de l'Éducation Nationale.** Les enseignants spécialisés en déficience visuelle sont de moins en moins nombreux, voire inexistant dans certains territoires. Comment demander à un élève déficient visuel de savoir lire et écrire en braille s'il n'a pas d'enseignant pour le lui apprendre ?
- **Des enfants oubliés.** Les listes d'attente plus ou moins longues selon les territoires laissent ainsi des centaines d'enfants déficients visuels sans prise en charge aucune. Aux parents de pallier à ce manque et de s'improviser comme ils peuvent ergothérapeutes, ophtalmologues, enseignants, transcripteurs...

Les enfants déficients visuels ne sont certes pas très nombreux, proportionnellement à d'autres types de handicaps. Et assurément, le soutien auquel ils ont droit requiert des compétences très spécifiques. Mais au titre de l'égalité des chances, nous, parents de ces enfants, refusons d'accepter un tel constat.

C'est pourquoi nous portons à la connaissance de nos pouvoirs publics (ministère de l'Éducation Nationale et ministère de la santé et des solidarités) cette enquête afin d'illustrer par des éléments factuels et des données chiffrées ce que des centaines de familles dénoncent chaque jour.

Que faire ? L'ANPEA propose dans son rapport d'enquête quelques recommandations :

- Pour que tous les enfants soient pris en charge dès le diagnostic d'une déficience visuelle et qu'aucun ne soit mis de côté ;
- Pour que tous les services spécialisés dans l'accompagnement de la déficience visuelle disposent de suffisamment de professionnels pour couvrir l'ensemble des besoins des enfants sur leur territoire ;
- Pour que tous les élèves déficients visuels bénéficient d'un enseignement pédagogique adapté.

Rapport de l'enquête sur l'accompagnement des enfants aveugles et malvoyants en France disponible sur www.anpea.asso.fr

L'association nationale des parents d'enfants aveugles (ANPEA), reconnue d'utilité publique, rassemble depuis 1964 les parents d'enfants aveugles ou malvoyants, avec ou sans troubles associés.

L'ANPEA c'est d'abord des parents militants et adhérents qui informent les familles, les accompagnent, les représentent et sensibilisent les publics partout en France à la déficience visuelle. C'est donc la voix des familles auprès des pouvoirs publics, des gestionnaires de dispositifs médico-sociaux et des professionnels. L'association porte des projets et des plaidoyers sur l'éducation précoce et la scolarisation pour tous, les vacances et les loisirs, l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle... et mène des actions qui promeuvent le respect des droits civiques et de la citoyenneté des personnes en situation de handicap sur tous les aspects de la vie quotidienne et la construction d'une société inclusive (l'accessibilité, l'édition adaptée, la vie affective et sexuelle ou encore l'évolution de l'organisation administrative, sanitaire et médico-sociale et le développement des bonnes pratiques professionnelles). L'ANPEA c'est un réseau d'échanges, de partage et de solidarité des familles autour des enfants déficients visuels.

Contacts :

Julie Bellenger - jbelleger@anpea.gapas.org - 06 09 72 29 98

Christophe Billard, administrateur de l'ANPEA - carine.billard@orange.fr - 06 79 05 13 56

Les témoignages de familles concernées sont envisageables.